

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°04/02/2016

OBJET :
**Approbation du
schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

**DATE DE
CONVOCATION :**
01/02/2016

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
PROCURATION : 1
VOTANTS : 9

L'an deux mil seize,
Le 08 février à 21 heures 30,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Jean-Louis DELANNOY.

Etaient présents : Florent BEAULIEU, Jean-Louis DELANNOY, Dominique BERNARD, Josiane DUTECH, Corinne GUERLAIN, Bruno MACE, Patrice RENARD et Bernard TAILLY, délégués titulaires, Sébastien HUART et Marc MORELLE délégués suppléants, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Mme PERRAULT, Mr HUGUENARD et Mr POLARD à titre consultatif.

Absents excusés : Pierre-Edouard EON, Annie JULITE donne pouvoir à Jean-Louis DELANNOY.

Secrétaire de séance : Josiane DUTECH.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 octobre 2015,

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département du Val d'Oise soumis pour avis aux communes et établissements publics concernés par le projet,

Considérant que même si le SIAVOS n'a pas été consulté, il se doit d'exprimer la position de ses communes adhérentes dans le cadre de ses compétences transférées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE, le Comité syndical :

Prend acte du dossier de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise présenté en CDCI le 16 octobre 2015.

Dit que la réduction du nombre de syndicats ne peut être une fin en soi.

.../...

